



Rapport Annuel Dossier d'information **Année 2015**

Installation de Stockage de Déchets non Dangereux des Grandes Cayes



12-14, rue Anegada
Hope Estate
97150 SAINT MARTIN
Tél. 0590 87 25 47
Courriel : contact@verde-sxm.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
I – QUANTITÉS ET QUALITÉ DES DÉCHETS	2
I.1 – LES DÉCHETS ADMIS SUR L'ISDND	2
I.2 – LES DÉCHETS REFUSÉS	6
I.3 – LES DÉCHETS VALORISÉS	6
II – SITUATION DES ZONES DE STOCKAGE	9
II.1 – SITUATION DE LA FUTURE ALVÉOLE À FIN 2015	9
II.2 – SITUATION DES ZONES EN FIN D'EXPLOITATION	9
II.3 – LE LANDFILL MINING	10
III – BILAN SUR LES ANALYSES, LE PERSONNEL ET LE MATÉRIEL	12
IV – LES AMÉNAGEMENTS 2016	13
IV.1 – LA TROISIÈME ALVÉOLE DE STOCKAGE	13
IV.2 – LES INSTALLATIONS CONNEXES	13
V – LES GARANTIES FINANCIÈRES	14
VI – LES INCIDENTS 2015	14
VI.1 – LES INCENDIES	14
VI.2 – AUTRES INCIDENTS ET PLAINTES	16
VII – LA SITUATION DU FONCIER	16
VIII – LE PLAN D'EXPLOITATION 2015	16
IX – AUTRES EVENEMENTS 2015	16
X – SUGGESTIONS DE MODIFICATIONS DE L'ARRETÉ PREFECTORAL	21
CONCLUSION	22
ANNEXES -	23

PREAMBULE

Ce dossier est constitué en accord avec les demandes spécifiées dans l'Arrêté Préfectoral d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux des Grandes Cayes (ISDnD), appartenant à la Collectivité d'Outre-Mer de SAINT-MARTIN (COM) et dont elle est l'exploitant.

Il répond aux termes des articles 9.4.1 – Rapport annuel, et 9.4.2 – Dossier annuel d'information, dudit arrêté.

La société VERDE-SXM est prestataire de gestion de ce site dans le cadre d'un marché passé le 23 mai 2011 pour une durée de 5 ans.

I – QUANTITÉS ET QUALITÉ DES DÉCHETS

I.1 – LES DÉCHETS ADMIS SUR L'ISDND

Le détail des quantités réceptionnées par mois et les cumuls annuels sont indiqués dans le tableau fourni en annexe 1. Ces quantités sont issues de pesées des BAOM et des camions des transporteurs de déchets en contrat avec la Collectivité. L'ensemble de ces quantités est contrôlé mensuellement par la Direction de l'Environnement de la COM.

En annexe 1 également, on trouvera le tableau des quantités admises sur l'ISDnD ou, directement, sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM, en provenance de la déchetterie de Galisbay (outil appartenant à la COM). Les déchets en provenance de la déchetterie sont dirigés vers l'ISDnD s'ils ne sont pas recyclables ou vers l'Ecosite pour tous ceux qui peuvent être valorisés ultérieurement.

Les principales remarques que l'on peut faire à la lecture de ces données sont les suivantes :

Saisonnalité

- On note une baisse des tonnages d'OMR entrantes entre juin, juillet, Aout, Septembre, correspondant à la basse saison touristique;

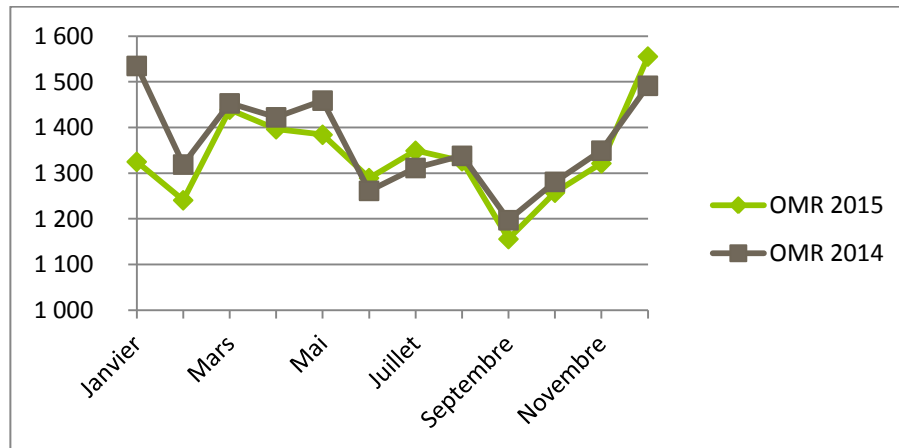


Figure 1 : Tonnages entrants par mois d'OMR au cours de l'année 2015 et 2014

- Les tonnages sont remontés pour le dernier trimestre de l'année, la courbe suit exactement la même tendance qu'en 2014.
- L'année 2015 est similaire en termes des tonnages OMR à l'année 2014 et 2012

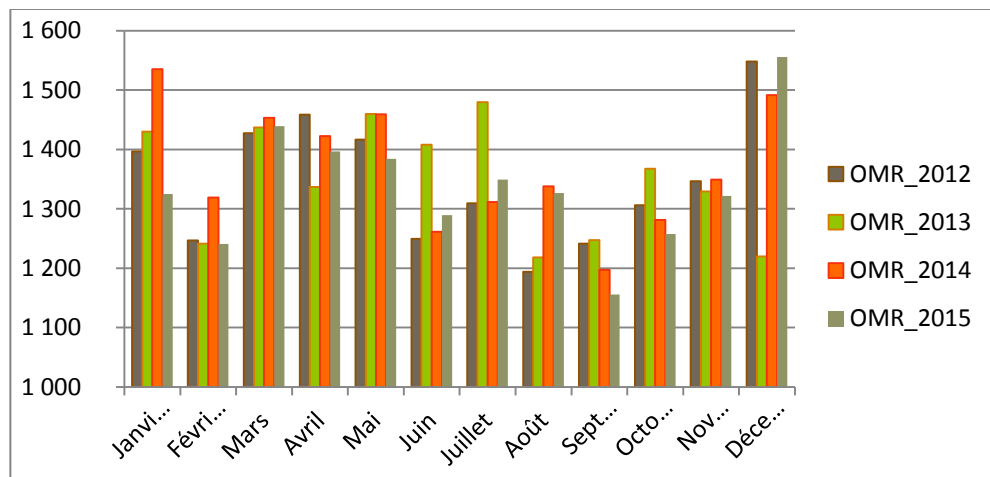


Figure 2 : Tonnages entrants par mois d'OMR au cours des années 2012, 2013, 2014, 2015

- L'évolution au 3^e trimestre 2015 des gravats et encombrants dus au nettoyage des ravines et le pic de gravats de septembre correspond à la première campagne de sargasses. Ces premières sargasses ont été ramassées en mélange avec du sable, nous n'avons pas pu les traiter dans le compost. Le dernier trimestre de l'année, les sargasses étaient de meilleure qualité et ont pu être traitées dans le processus de compostage d'où le pic de déchets verts.

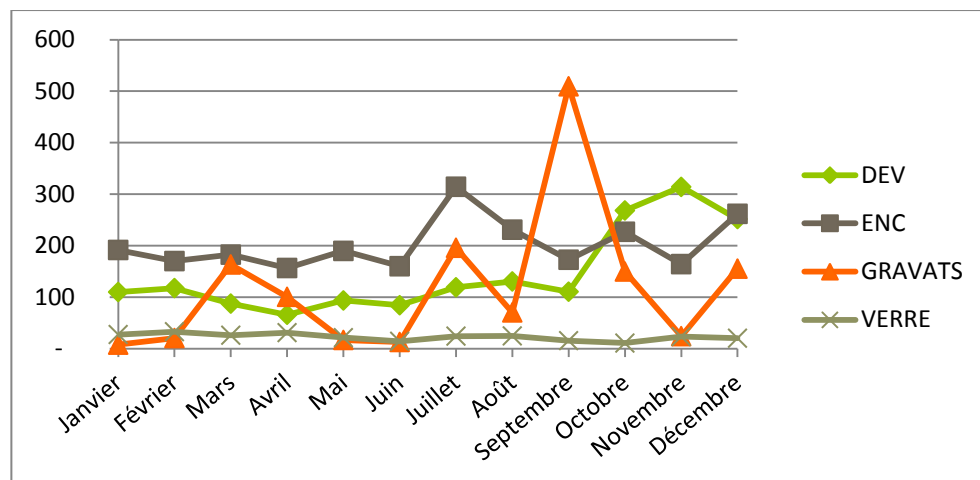


Figure 3 : Tonnages entrants par mois d'encombrants, déchets verts, gravats et verre au cours de l'année 2015

Répartition des tonnages enfouis/recyclés

- Les tonnages totaux collectés par la COM s'élèvent à 23 446 tonnes pour l'année 2015 ; nous constatons une baisse par rapport à 2014 (28 086t) et une augmentation par rapport à 2013 (20 999 t). Le tonnage de 2015 s'explique par une croissance anormale en 2014 due aux situations d'urgence (cyclone).
- La part enfouie de ces déchets est égale à 85 % (71.2 % en 2014) des déchets admis sur le site de l'ISDnD, soit 19 892t. La part recyclée, quant à elle, est de 15% soit 3 554 t. Nous notons une baisse du recyclage par rapport en 2014 (28.8% mais 2013 était à 13%) expliqué

par la grande quantité de déchets verts due au cyclone. Nous devons néanmoins réussir à améliorer les performances de tri, d'une part par l'optimisation de notre plateforme de tri et d'autre part avec une meilleure séparation des encombrants des ménages au niveau de la collecte sur la voie publique, ceci améliorant évidemment cela

- La part enfouie des déchets des professionnels correspond aux entrées en mélange de ces déchets. Cette part s'élève à 3 365 t, soit 31 % sur un total de 10 709 tonnes annuelles. Le tri des professionnels à la source ne s'améliore pas. Une campagne de sensibilisation de nos clients est à poursuivre en 2016.
- Ces différents chiffres sont établis en intégrant les quantités de gravats propres reçus sur les deux sites. En fait, une très large partie de ceux-ci est utilisée pour les aménagements des sites. Ainsi, en toute rigueur, ces gravats ne peuvent être considérés comme de réels déchets. En extrayant ces tonnages de gravats, les chiffres ci-dessus deviennent les suivants :
 - Déchets COM enfouis : 18 463 t soit 79%
 - Déchets COM recyclés : 4 983 t soit 21 %
 - Déchets Pro enfouis : 1 855 t soit 17 % entrées des pros
 - Total général déchets enfouis : 20 407 t
- Beaucoup de déchets ont été enfouis cette année, mais nous sommes de plus en plus exigeants sur la qualité des déchets entrants recyclables et les déclassons dès l'entrée s'ils ne sont pas conformes. Les statistiques sont donc plus proches de la réalité. En effet, en 2014 des déchets pouvaient rentrer sous la dénomination de carton et au final ne pas en contenir et donc ne pas être recyclés comme tels.

I.2 – LES DÉCHETS REFUSÉS

Les règles d'accès au site pour les différents types de déchets sont définies par les obligations réglementaires quant à l'acceptabilité de ceux-ci en Centre de stockage.

L'ISDnD et l'Ecosite de Recyclage-Valorisation étant gérés en étroite coordination pour permettre d'accepter la maximum de déchets de l'île, les règles générales d'acceptation ont été portés à la connaissance des usagers par le biais de différents médias de communication.

Ainsi, sur cette base, aucun déchet non dangereux n'a été refusé.

I.3 – LES DÉCHETS VALORISÉS

On rappelle que l'ISDnD ne reçoit que les déchets de la compétence de la Collectivité, en l'occurrence les déchets des ménages, que ce soient les ordures ménagères – sacs gris – ou les encombrants collectés en porte à porte, tels que les déchets d'espaces verts, les D3E ou tous autres déchets encombrants. S'y ajoutent les arrivages de la déchetterie et des Points d'Apport Volontaires, répartis sur l'ensemble du territoire, pour la collecte des Emballages ménagers (journaux et cartonnettes, bouteilles plastiques, canettes,...). En revanche, seuls les déchets ultimes sont stockés en alvéole et les déchets suivants sont valorisés depuis 2013 :

- **Déchets d'espaces verts** : ils sont collectés séparément lors de tournées de ramassage spécifiques et transférés après pesée sur la plate-forme de compostage de l'Ecosite pour compostage. Le produit du compostage, en mélange avec les boues de station d'épuration de la Collectivité, est un compost normé NF-U 44-095. Sa commercialisation a débuté fin 2014 après avoir validé que les analyses réglementaires étaient en accord avec la norme précitée ;

- **Boues de station d'épuration** : elles arrivent sur le site sous forme liquide ou pâteuse, selon la station d'origine, et sont mélangées avec le broyat de déchets verts en vue du compostage ;
- **D3E** : le gros électroménager, hors origine Point de Collecte (PDC) défini par ECOLOGIC, peut être trié assez facilement à l'arrivée. Les D3E repartent à AER (centre de recyclage en Guadeloupe) dans la filière ECOLOGIC ; les autres, plus ou moins détruits, sont valorisés avec les ferrailles et expédiés vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles ;
- **Ferrailles** : elles sont triées et expédiées vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles ;
- **Cartons plats** : ont été traités et valorisés cette année. En effet, l'arrivée fin avril 2013 d'une presse à balles haute densité a permis de diminuer la densité des cartons dont 3 containers ont été expédiés pour valorisation en 2014. Ils sont triés sur la plate-forme de tri pour les arrivages en mélange issus de la collecte en porte à porte et rejoignent les cartons déjà triés au niveau de la déchetterie ou ceux amenés directement sur l'Ecosite par les professionnels ;
- **DEM (déchets d'Emballages Ménagers)** : Les bouteilles en plastique, cartonnettes, boîtes métalliques et alu, issues des PAV font l'objet d'une valorisation dans le cadre du contrat passé entre la COM et EcoEmballages. Celles-ci sont envoyées pour tri et valorisation chez ECODEC, en Guadeloupe, dans le cadre d'un contrat entre VERDE-SXM et cette société ;
- **Verre** : les bouteilles en verre en provenance des PAV sont broyées sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM dans la filière Eco Emballages. Les sables et graviers qui en sont issus sont utilisés pour

divers travaux dans le BTP, soit sur le site même soit auprès de partenaires extérieurs ;

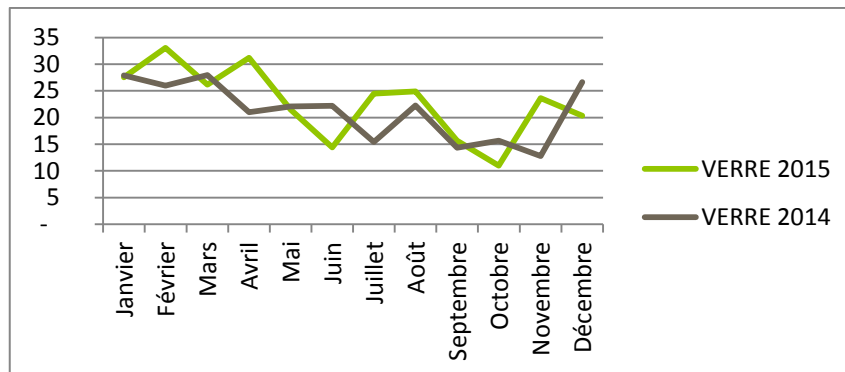


Figure 4 Tonnages entrants par mois de verre des bornes

Sur l'année 2015, nous avons une progression de 20 t entrantes de verre (274 t) par rapport à 2014 (254 t). Pour information en 2013 il y avait 241 t et en 2012 le tonnage était de 221t. Il y a une constante progression des apports volontaire du verre par les citoyens.

- **Gravats** : valorisés directement sur site, pour les travaux d'aménagement après tri des indésirables ;
- **Piles et accumulateurs** : stockés et ensuite valorisés par l'Eco organisme SCRELEC ;
- **Ampoules** : valorisés par l'Eco organisme RECYLUM ;
- **Huiles moteur usagées** : valorisés à OSILUB (Rouen) grâce à un contrat ADEME. Elles sont reprises gratuitement chez les garagistes par un de nos prestataires, JPS (Jose Professional Service).

Deux nouveaux déchets sont repris en 2015 :

- **Câbles** : ils sont expédiés à Recyclables pour valorisation du cuivre et de l'aluminium ;
- **VHU (véhicules hors d'usage)**, la nouveauté est le centre agréé de dépollution des VHU. 95% de la voiture est recyclée.

II – SITUATION DES ZONES DE STOCKAGE

II.1 – SITUATION DE LA FUTURE ALVÉOLE À FIN 2015

En 2015, les travaux suivants ont été réalisés:

- Exploitation de l'alvéole ;
- Fossé béton de bas de talus entre ISDnD et Ecosite sur la partie sud de l'installation, en vue de gérer les écoulements pluviaux
- Pose du portail entre les deux installations
- Déblais pour la préparation de l'alvéole n°2
- Réalisation du profil des parois et du fond de cette alvéole
- Aménagement du futur accès par remblais sur la partie nord du site
- Pose de la Géomembrane par l'entreprise extérieure BENVITECH
- Soudure du géotextile
- Contrôle par le bureau d'étude Rhea Environnement
- L'information sur le volume disponible dans les alvéoles en cours d'exploitation n'est actuellement pas disponible



II.2 – SITUATION DES ZONES EN FIN D'EXPLOITATION

La zone sommitale du site a été complètement stabilisée selon une forme de léger dôme de façon à permettre l'écoulement des eaux pluviales.

Nous n'avons pas, à ce jour, jugé bon de réaliser une réhabilitation complète avec géomembranes pour plusieurs raisons :

- L'aménagement final de cette zone n'est pas utile avec le "sandwich" prévu, les pluies très faibles aux Grandes Cayes ne présentant aucun risque de lixiviation dans ce massif de plus de 20m d'épaisseur de déchets, ce qu'indiquent les résultats des prélèvements d'eaux des piézomètres aval ;
- En outre, cette zone sera prochainement "grignotée" en même temps qu'avancera le landfill mining et les éventuels équipements réalisés seraient alors perdus ;
- Cette zone a été réquisitionnée à deux reprises pour du stockage, incompatible avec une révégétalisation. Une première fois pour le stockage des VHU au moment de la collecte dite "Chikungunya" au printemps 2014. Ces VHU ont depuis été traités. Une seconde fois pour le dépôt temporaire des sargasses, afin que celles-ci se ressuint avant passage en compostage.

Les talus des anciens dépôts ont été recouverts de compost de granulométrie grossière, après qu'ait été validée sa conformité réglementaire par analyses. Outre un effet esthétique d'importance en raison de la situation géographique de l'installation, cette couverture par une couche de matière organique permet l'implantation de végétation qui reste cependant de faible développement à cause du climat sec mais qui permet de tenir les talus en cas de fortes pluies.

II.3 – LE LANDFILL MINING

Une première tranche de landfill mining a été réalisée en vue de la création de vide de fouille pour l'implantation de la troisième alvéole.

A cet effet, nous avons tout d'abord taillé dans le massif principal d'anciens déchets stabilisés, au centre du site, afin de décaler vers l'ouest d'une dizaine de mètres la piste d'accès à la plateforme de tri.

A partir de là, nous avons commencé d'attaquer par tranches successives le front ouest de l'alvéole n°2. Les dépôts anciens de couverture, essentiellement gravats propres et terres, de ces anciens déchets sont réutilisés aussitôt pour monter les digues extérieures des alvéoles tandis que les déchets eux-mêmes subissent le process suivant :

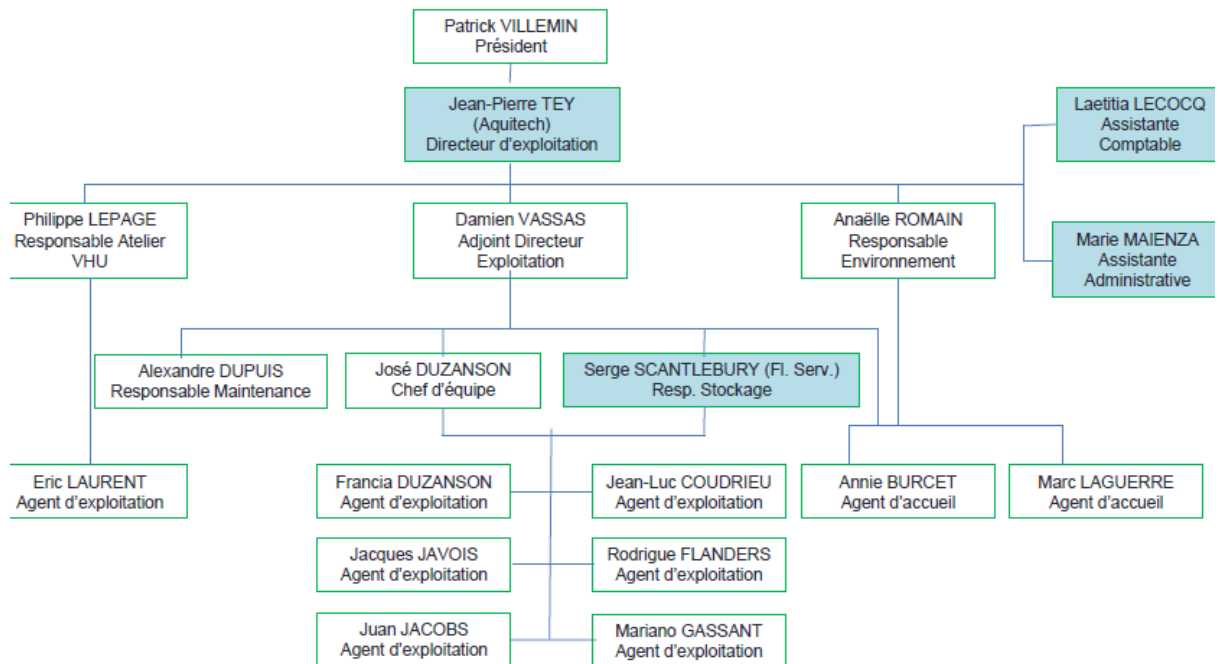
- Passage au travers d'un crible de chantier à maille de 130 mm (grizzly) pour en sortir les gravats, blocs de béton, vieilles ferrailles,...
- Passage ensuite à la maille de 25 mm à l'aide d'un crible trommel. Les fines organo-minérales seront réutilisées pour les travaux de couverture lors de l'aménagement final des talus et surfaces. Le refus retourne dans l'alvéole de stockage.
- Début 2016, une caractérisation sera réalisée pour connaître, sur un échantillonnage représentatif, le rendement réel du landfill mining et fournir des éléments de jugement de la pérennité du site.



III – BILAN SUR LES ANALYSES, LE PERSONNEL ET LE MATÉRIEL

Verde-SXM emploie 14 salariés voir organigramme ci-dessous.

Organigramme



Mise à jour : 27 Janvier 2016



En annexe 2, le bilan de formation des agents affectés à l'exploitation du site.

En ce qui concerne les installations et machines :

- Les analyses d'eau sont effectuées désormais selon le planning prévu.
Nous avons commencé ces analyses qu'en fin 2014 et la sécheresse de 2015 n'a pas pu nous permettre d'avoir un bon retour sur expérience.
Nous avons pu faire les analyses dans les bassins qu'en Janvier, Avril et décembre 2015, les autres mois les bassins étaient vides. Une valeur

élevée en Matière organique a été constaté en janvier qui n'est plus présente en décembre.

Elles sont intégrées régulièrement dans la base de données GIDAF. En annexe 3, le tableau des résultats comparés avec les valeurs de rejets indiquées dans l'arrêté.

- Les engins et machines sont contrôlés semestriellement par l'apave. Le responsable de maintenance suit les remarques qui peuvent en ressortir.

IV – LES AMÉNAGEMENTS 2016

IV.1 – LA TROISIÈME ALVÉOLE DE STOCKAGE

En 2016, les travaux suivants sont programmés :

- Construction de la troisième alvéole
- Suite du procédé de Landfill Mining, concomitant à la création de cette alvéole ;
- Amélioration continue des pistes d'accès, dans l'optique de canaliser les eaux pluviales et d'optimiser les déplacements des camions de livraisons sur le site en fonction de l'évolution de la disponibilité des alvéoles.

IV.2 – LES INSTALLATIONS CONNEXES

Elles sont situées sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM, jouxtant l'ISDnD, en accord avec l'AP de cette installation.

- L'atelier Maintenance sera entièrement rénové début 2016 afin d'avoir de meilleures conditions de travail sur ce poste.

- Un hangar pour protéger les cartons de la pluie et du soleil sera construit.
- La zone presse à ferraille et dépôt des ferrailles sera définitivement implanté ainsi que la zone de stockage des huiles usagées moteur.

V – LES GARANTIES FINANCIÈRES

Les garanties financières ont été définies dans l'Arrêté Préfectoral, à l'article 1.5.2. Au sens de la réglementation, l'exploitant est la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin.

La constitution de ces garanties est en cours de mise en place par la Direction Financière de la Collectivité, avec comme principale contrainte, l'impossibilité de trouver un établissement financier qui accepte de donner cette garantie.

VI – LES INCIDENTS 2015

VI.1 – LES INCENDIES

- Le 19 Février : Incendie sur le massif de déchets ménagers de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) des Grandes Cayes à cause du départ d'une fusée de détresse jetée sans précaution dans les poubelles ;
- Un incendie s'est déclaré le vendredi 03 Avril 2015, à 11h30, sur le massif de déchets ménagers de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) des Grandes Cayes ;
- Attisé par un très fort vent, nous avons malheureusement eu une reprise d'incendie le 13 Avril à 17h et dans la nuit du 14 avril au 15 avril

2015 a partir de 23h30. Nos équipes ont recouvert le massif par des inertes et des travaux ont été réalisés pour modifier la configuration de l'alvéole afin d'éviter à l'avenir ce genre d'incident ;

- Le mardi 16 Juin 2015, à 21h15, un incendie a débuté dans le tas de ferrailles triées de l'Ecosite de Grandes Cayes. Le gardien a constaté l'incendie mais n'a pas pu prévenir aussitôt ni les secours ni le directeur par manque de réseau de télécommunications, problème récurrent sur ce site. Malheureusement, à la suite de la sécheresse persistante de cette partie de l'île depuis près de 6 mois, l'incendie s'est propagé sur la colline et s'est développé loin de l'Ecosite ;
- Un incendie s'est déclaré le samedi 22 Août, à 17h, dans l'alvéole de stockage des déchets ménagers de l'ISDND de Grandes Cayes. Une fois de plus nous pouvons supposer qu'une fusée de détresse jetée dans les déchets ménagers par leurs détenteurs au mépris de toute règle de sécurité a mis le feu, comme cela nous est déjà arrivé. La préfecture a lancé un projet de gestion de ces fusées de détresse. Nous avons eu une réunion à ce sujet en Septembre.

Pour chacun de ces incendies, nous avons envoyé un courrier au préfet, conformément à l'article 2-5-1 de l'AP n° 2011/66/PREF/STMDD.

Nous avons eu beaucoup d'incendies en 2015, la sécheresse qu'a subie Saint-Martin a considérablement augmenté les risques malgré une gestion très rigoureuse de nos installations. Nous allons redoubler de vigilance pour l'année 2016 et prévoir des réserves d'eau supplémentaires en conséquence. De plus, nous réalisons des aménagements des ateliers de recyclage et de nos aires de stockage afin d'éviter la propagation des incendies.

VI.2 – AUTRES INCIDENTS ET PLAINTES

Pas d'autres incidents à déplorer cette année

Aucune plainte ou demande n'a été déposée auprès de Verde SXM.

VII – LA SITUATION DU FONCIER

Le contrat de location du terrain où est située l'ISDnD, passé entre la COM de Saint-Martin et l'hoirie LAURENCE est en cours de négociation en vue de le transformer en achat pour sécuriser définitivement le site. Cette opération est en cours.

VIII – LE PLAN D'EXPLOITATION 2015

Le plan d'exploitation 2015 est présent en document annexe 4

IX – AUTRES EVENEMENTS 2015

Plusieurs évènements cette année:

Premier trimestre 2015

- Inauguration du Centre de traitement des VHU. Cet atelier est opérationnel et permet de traiter toutes les carcasses de la partie française de Saint-Martin.

D'autres prestations ont été réalisées :

- Une citerne d'huile usagée a été expédiée en France métropolitaine pour traitement.

- La mise en place du séparateur hydrocarbure pour le traitement des eaux souillées par l'atelier VHU et l'atelier de maintenance.
- Le site internet Verde-SXM est maintenant en ligne et opérationnel. Vous pouvez le visiter à l'adresse : www.verdesxm.com

Second trimestre 2015

- L'obtention du certificat ISO 14 001. Le système de management a été audité le 07 et 08 Avril 2015. A l'issu de cet audit, le SME (Système de Management de l'Environnement) a été jugé conforme aux exigences de la norme.



- A l'occasion de la journée mondiale de l'environnement le 05 juin 2015, les journées portes ouvertes de l'Ecosite se sont déroulées du 05

au 06 Juin. Comme chaque année, nous avons reçu le public pour découvrir nos métiers et pour les sensibiliser au recyclage. Des composteurs et du compost ont été offerts. Ces journées sont très instructives et permettent de se rendre compte de la façon dont est perçu l'Ecosite. La rencontre avec le public améliore l'image du centre de collecte et de traitement des déchets.



- Le 30 juin 2015, nous avons eu la visite de Mme La Préfète Anne LAUBIES, l'occasion de lui présenter la problématique des déchets sur Saint Martin.



- De nombreuses visites d'écoles ont eu lieu, nous avons reçu une classe de seconde du lycée polyvalent des Iles du nord, des enfants d'une école primaire, une classe de cinquième du collège Mont des Accords, et des collégiens du collège Soualiga de Cul de Sac

Troisième trimestre 2015

- Un container de câbles de France Telecom a été expédié
- Les VHU stockés lors de la campagne de ramassage « Chikungunya » ont été traités
- Une réunion à la COM au sujet des Sargasses a eu lieu, l'Ecosite recevra les algues récoltées sur la plage par une brigade verte. Après égouttage et pré-séchage, elles rentreront dans le processus de compostage. Quelques tonnes de sargasses ont déjà été réceptionnées en septembre.

Quatrième trimestre 2015

- Le 13 Novembre, présentation de Verde-SXM et de ses difficultés dues à l'insularité suivie d'une visite du Conseil de surveillance de la Banque de France (IEDOM) sur le site.



- Réalisation d'une conférence de presse sur le compost afin d'expliquer au public la destination des sargasses



- Participation le 14 décembre au comité de pilotage du projet COM-ECOEMBALLAGE de communication sur le tri sélectif des emballages ménagers



- Le 15 Décembre, réunion à la CCI pour participer au dispositif IEJ, Initiative pour l'Emploi des jeunes. Nous avons proposé de recevoir deux stagiaires dans le cadre de ce projet.
- En Octobre et en Décembre, des citernes d'huiles usagées ont été expédiées en France Métropolitaine pour valorisation.
- Les sargasses des brigades vertes continuent à rentrer dans le processus de compostage

X – SUGGESTIONS DE MODIFICATIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

A la suite de ces quelques années d'exploitation, certains points de l'arrêté préfectoral peuvent être soumis à votre appréciation pour améliorer notre service tout en restant conforme réglementairement.

- Par rapport aux plans prévisionnels initiaux prévus dans l'arrêté préfectoral, nous avons étendu la zone de stockage vers le nord après réaménagement d'une partie inutilisée jusqu'alors.
- Nous stockons et expédions pour traitement les huiles alimentaires très présentes sur l'île au vue des nombreux restaurants. Nous souhaitons, de ce fait, intégrer les huiles alimentaires dans les déchets admis.
- La préfecture de Saint-Martin nous a sollicités afin de formaliser la filière d'équarrissage de Saint Martin.

A l'heure actuelle, pour des raisons sanitaires, nous recevons les déchets de sous-produits animaux que nous enfouissons dans les OMR en recouvrant avec de la chaux vive.

Or, notre arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°2012/102/PREF/STMDD, article 5.2.1, nous permet de ne recevoir que les déchets verts code nomenclature déchets 02 01 03. Les déchets de sous-produits animaux sont concernés par le code nomenclature 02 01 00 et 02 02 00 et nous demandons leur intégration dans la liste des déchets admissibles sur le site de même que la possibilité de les enfouir de façon dérogatoire selon les termes de l'article 19, §1-b du Règlement CE 1069/2009 du parlement européen et du conseil du 21 octobre 2009.

- La société habilitée pour contrôler le portail radioactif se trouve en France métropolitaine, notre position géographique en insularité ne leur permet pas de transporter une source radioactive de contrôle et il nous est impossible d'en trouver sur les Antilles.

Dans ces conditions, leur intervention se limite à un contrôle du bon fonctionnement électrique du matériel.

De plus, déplacer un technicien métropolitain pour faire un contrôle électrique réalisable par un électricien basé sur Saint-Martin, ne semble pas écologiquement et économiquement viable. De ce fait, nous souhaitons réduire la fréquence du contrôle de ce portail de détection de radioactivité.

Nous proposons de faire contrôler le portail de détection de radioactivité tous les 2 ans par un organisme habilité et le faire contrôler par un électricien habilité, également tous les 2 ans.

CONCLUSION

Cette année a été marquée par une grande sécheresse, cause de nombreux incendies.

En revanche, plusieurs projets ont vu le jour : la création de la seconde alvéole, l'inauguration du centre agréé VHU et l'obtention du certificat ISO 14 001. La mise en œuvre de la démarche de management environnemental nous a permis de suivre et d'améliorer plus précisément la conformité de nos installations. (Annexe 5).

L'année 2016 sera axée sur la communication sur le tri sélectif et la sécurité de nos employés.

ANNEXES -

Annexe 1 - Tableaux des quantités admises sur l'ISDnD

Annexe 2 – Bilan de formation

Annexe 3 – Résultat analyse traitement eaux

Annexe 4 - Plan d'exploitation à fin 2015

Annexe 5 - Suivi de la conformité de l'AP